

## CONDITIONS DE PARTICIPATION - CHALLENGE NASDAS

En participant à la présente promotion (la « Promotion »), vous acceptez sans réserve d'être lié par les présentes Conditions de Participation, qui comprennent (i) les Conditions Particulières, (ii) les Conditions Générales et (iii) toutes les autres politiques et conditions applicables (par exemple : conditions de plateformes de tiers) (ensemble, les « Conditions »).

Vous déclarez répondre à toutes les conditions d'éligibilité ci-dessous. La présente Promotion est soumise aux présentes Conditions et à toutes les lois et réglementations applicables.

Pour toute question générale ou toute réclamation découlant des présentes Conditions de cette Promotion, veuillez contacter : [partner@omada.game](mailto:partner@omada.game).

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

#### 1. LA PROMOTION

1.1 La Promotion est organisée par OMADA (l'« Organisateur ») dont le siège social est situé au 25 quai des Chartrons 33300 Bordeaux en collaboration avec l'influenceur Nasdas représenté par la société SMILE CONSEIL dont le siège social est situé au 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret.

1.2 La Promotion est conçue comme un concours de compétences. Aucun élément de hasard ne déterminera les gagnants (à l'exception des cas de tirage au sort en cas d'égalité, tel que visé ci-dessous).

#### 2. PÉRIODE

2.1 La Promotion commence le vendredi 22 septembre 2023 à 7h00 UTC +1 et se termine le lundi 30 octobre 2023 à 5h00 UTC+1 (la « Période »).

2.2 Tous les paris proposés dans l'application Omada sur la Période seront pris en compte dans le cadre de la Promotion.

2.3 L'Organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier les dates de la Promotion et/ou de prolonger ou d'écourter la Période de la Promotion de la

reporter ou d'en modifier les Conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

### 3. ÉLIGIBILITÉ

3.1 Pour participer à la présente Promotion et pouvoir recevoir un prix, tout participant (le « Participant ») doit satisfaire les critères d'éligibilité suivants :

- la participation à la Promotion est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus au moment de la participation. Si un Participant est âgé de moins de 18 ans, sa participation à la Promotion est soumise à la condition d'un accord préalable d'un parent ou d'un titulaire de l'autorité parentale ou à défaut d'un tuteur légal. Ainsi, tout Participant mineur sera réputé participer sous la supervision active et le contrôle du parent ou du titulaire de l'autorité parentale ou à défaut du tuteur légal, qui aura lu et accepté les présentes Conditions en son nom. L'Organisateur se réserve le droit de demander que soit rapportée la preuve de l'autorisation du parent, du titulaire de l'autorité parentale ou à défaut du tuteur légal (notamment par la production d'une autorisation parentale), et d'annuler automatiquement la participation du Participant mineur en l'absence de la justification de cette autorisation.
- la Promotion est uniquement ouverte aux résidents de France métropolitaine (Corse incluse). L'Organisateur ne saurait être tenu responsable lorsqu'il est légalement interdit à un Participant de prendre part à la Promotion en raison de la législation nationale ou locale.
- Les personnels de l'Organisateur, ou de toute société liée ou affiliée à l'Organisateur, de ses filiales, toutes personnes ayant participé ou collaboré au développement ou à la production de la Promotion, les conseillers professionnels, les prestataires tiers ou les agences de publicité ou de promotion participant à la présente Promotion, et les membres de la famille (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs) et ceux vivant dans le même lieu d'habitation que ces personnes (qu'ils aient ou non des liens légaux), ne peuvent pas participer à la présente Promotion ou en remporter des prix.
- l'Organisateur se réserve le droit de ne pas prendre en compte toute participation non conforme aux présentes Conditions.

## 4. RÈGLES DE PARTICIPATION

- 4.1 Pour accéder à la Promotion avec succès, les Participants devront télécharger l'application Omada France, accessible sur l'Apple Store et le Google Play, puis s'inscrire au « Challenge Nasdas » depuis l'onglet « Classement / Challenge » ou depuis l'un des visuels promotionnels visibles dans l'application.
- 4.2 Le téléchargement de l'application est gratuit, l'inscription au « Challenge Nasdas » est gratuite également.
- 4.3 Pendant toute la durée de la Promotion, les Participants se verront proposer quotidiennement des paris portant sur des compétitions sportives dans l'application Omada. En fonction des résultats de leurs paris, un classement sera établi quotidiennement de la façon suivante :
- 4.3.1 Le Participant marque des points quand il gagne son pari.
- 4.3.2 Les points attribués ne sont pas liés au « coins » engagés par le Participant : le résultat d'un pari sur lequel il n'a pas engagé de « coins » sera pris en compte dans le classement.
- 4.3.3 Les points sont calculés en fonction de la cote du pari gagnant avec la formule suivante :  $\text{point} = \text{cote} * 100$ . Par exemple, le Participant parie sur une victoire de la France cotée à 2,00. La France remporte le match, il va donc cumuler 200 points dans le classement de la Promotion.
- 4.3.4 En cas de pari annulé, aucun point ne sera attribué aux Participants sur le pari concerné.
- 4.3.5 Tous les paris proposés sur la Période sont éligibles au Challenge et à la présente Promotion.

## 5. PROCESSUS DE SÉLECTION ET PRIX

- 5.1 Les 200 Participants les mieux classés à l'issue de la Promotion se verront récompensés.
- 5.2 Si plusieurs Participants pouvant être classés dans les 200 premières places obtiennent le même nombre de points, ce qui conduit à une situation d'égalité entre eux, un tirage au sort sera effectué entre les Participants ayant le même

nombre de points pour déterminer leur Rang entre eux dans le classement final. Par exemple, s'il y a 30 participants à égalité à la 180<sup>ème</sup> place, un tirage au sort sera effectué et seuls les 20 Participants tirés au sort parmi les 30 ex aequo recevront un lot (les Participants tirés au sort étant affectés du Rang 180 (pour le 1<sup>er</sup> tiré au sort) au Rang 200 (pour le 20<sup>ème</sup> tiré au sort) selon leur ordre dans le tirage au sort).

Le tirage au sort sera effectué par l'Organisateur, au sein de son siège social sis 25 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux.

5.3 Les lots mis en jeu sont les suivants :

- Rang 1 : Une Citroën my AMI personnalisée aux couleurs de la Promotion d'une valeur de 9000€.
- Rang 2 : 1 chèque d'une valeur de 5000€.
- Rang 3 : un scooter 50 cc d'une valeur de 3000€.
- Rangs 4 à 7 : un iPhone 14 d'une valeur de 1020€.
- Rangs 8 à 11 : 1 Playstation 5 d'une valeur de 500€
- Rangs 12 à 15 : des AirPods Pro 2 d'une valeur de 300€.
- Rangs 16 à 30 : une enceinte portable JBL Xtreme 3 d'une valeur de 240€.
- Rangs 31 à 80 : 200€ de cartes cadeaux.
- Rangs 81 à 200 : 100€ de cartes cadeaux.

5.4 Les gagnants seront contactés dès le lundi 30 octobre 2023 à 14h (ou le dernier jour de la Promotion à 14h en cas de modification des dates de la Promotion) directement par un message depuis l'application Omada, les informant de la nature du lot remporté et les modalités à suivre pour en bénéficier. Les gagnants seront invités à renseigner leurs coordonnées postales complètes (nom, prénom, adresse postale) dans le but de recevoir leurs récompenses.

5.5 Sans réponse des gagnants avant le lundi 6 novembre à 14h (ou dans les 7 jours calendaires de la réception du message de l'Organisateur l'informant de son gain en cas de modification des dates de la Promotion), les lots seront considérés comme perdus et ne seront pas réattribués.

5.6 Les lots seront adressés par voie postale, à l'exception des lots du Rang 1 et du Rang 3, qui seront mis à disposition des gagnants dans un lieu le plus proche possible et le plus facilement accessible depuis leur lieu d'habitation. Ce lieu sera déterminé de bonne foi entre l'Organisateur et les gagnants concernés

L'Organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable de l'envoi des lots à une adresse inexacte du fait de la négligence ou de la faute d'un gagnant.

5.7 Les lots sont remportés à titre personnel, sont non cessibles et non échangeables. Ils ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur réelle en espèces ou contre toute autre dotation.

5.8 L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

5.9 L'Organisateur se réserve le droit de rajouter à sa discrétion des lots à gagner dans le cadre de la Promotion.

## **6. DISQUALIFICATION**

6.1 À tout moment pendant la Promotion, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier un Participant si (i) le Participant ne respecte pas les Conditions (par exemple, s'il enfreint les critères d'éligibilité) ; ou (ii) si l'Organisateur a des raisons plausibles de soupçonner que le Participant est engagé dans une tricherie ou tout autre type de comportement illégal, injuste ou inapproprié. Un tel comportement peut inclure, sans s'y limiter, l'utilisation de robots ou d'autres techniques pour entraver la Promotion ou simuler les actions des Participants, des actions entraînant un avantage involontaire pour un Participant ainsi qu'un langage et des propos offensants (par exemple, des surnoms inappropriés, des propos vulgaires, discriminatoires, violents ou portant atteinte à la dignité des personnes), notamment sur les forums de discussion de l'application. Dans le cas où l'Organisateur disqualifierait le gagnant d'un lot, le Participant placé au Rang immédiatement inférieur dans le classement sera substitué au gagnant disqualifié et désigné gagnant dudit lot.

6.2 La décision de l'Organisateur est définitive et aucune correspondance ne sera engagée. En cas de disqualification, le Participant n'aura aucun droit ni aucune réclamation à l'encontre de l'Organisateur, y compris, mais sans s'y limiter, tout droit de recevoir les lots mentionnés à l'article 5 des présentes Conditions Particulières de la Promotion ou toute autre lot ou prix similaire.

## 7. COLLECTE DES INFORMATIONS ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

7.1 Les informations collectées auprès des Participants et des gagnants de la Promotion ne seront utilisées que dans le strict cadre de la Promotion. Ainsi, les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation à la Promotion sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution des lots.

Elles seront uniquement destinées à l'Organisateur aux fins de s'assurer du bon déroulement de la Promotion., de la désignation des gagnants, et de la distribution des lots. Les données personnelles d'un Participant ou d'un gagnant seront conservées pour la seule durée de gestion de la Promotion et seront par la suite supprimées, dans un délai maximum de 3 ans à compter du dernier contact avec ce dernier.

7.2 Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement européen de protection des données dit « RGPD » du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018, les Participants ont un droit d'accès, d'opposition, de rectification ou de suppression des informations les concernant, ainsi que le droit à la portabilité de leurs données personnelles. La demande devra être adressées par courrier à l'adresse de l'Organisateur : OMADA, 25 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux. Elle devra être signée par le Participant et/ou le représentant légal des Participants mineurs, et accompagnée de la photocopie d'un document d'identité en cours de validité du Participant. Les Participants qui exerceront leur droit de suppression ou d'opposition avant la fin de la Promotion seront réputés renoncer à leur participation.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 8. CAS DE FORCE MAJEURE / VÉRIFICATIONS

8.1 La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la Promotion devait être modifiée, écourtée ou annulée.

8.2 L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect des Conditions, notamment pour écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou frauduleuse.

## 9. RESPONSABILITÉ

9.1 L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès à l'application et à la Promotion. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et leurs conséquences.

9.2 En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal (notamment ce qui concerne l'acheminement des lots). Tout lot envoyé par l'Organisateur a un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute raison par les services postaux serait considéré perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à l'Organisateur. L'Organisateur ne saurait pas plus être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement ni du retard, perte ou avaries résultant des services postaux.

## 10. LITIGES

10.1 Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'appréciation du règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

10.2 Toute contestation ou réclamation relative à la Promotion devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : [partner@omada.game](mailto:partner@omada.game).

10.3 En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation des présentes Conditions et à défaut d'accord amiable, tout litige sera réglé par les juridictions compétentes.

## 11. DEPOT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

11.1 Le règlement de la Promotion est déposé auprès de la SELARL F. CHASTAGNARET, J. ROGUET, F. CHASTAGNARET, G. MAGAUD, Huissiers de Justice Associés, sis 45 rue Vendôme, 69006 Lyon.

11.2 Le présent règlement peut être modifié et/ou complété à tout moment par voie d'un avenant déposé par l'Organisateur à la SELARL F. CHASTAGNARET, J. ROGUET, F. CHASTAGNARET, G. MAGAUD, Huissiers de Justice Associés, sis 45 rue Vendôme, 69006 Lyon.

11.3 Un exemplaire du présent règlement et ses éventuels avenants sont disponibles et consultables gratuitement pendant toute la durée de la Promotion sur l'application Omada et sur le site Internet de la SELARL F. CHASTAGNARET, J. ROGUET, F. CHASTAGNARET, G. MAGAUD, Huissiers de Justice Associés, sis 45 rue Vendôme, 69006 Lyon, à l'adresse : <https://www.crcm-justice.fr/jeuxconcours>.

Ils peuvent également être adressés gratuitement dans la limite d'une copie par Participant, à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : OMADA, 25 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux.

## 12. DONNES NOMINATIVES

12.1 Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation à la Promotion sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution des lots.

12.2 Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement général sur la protection des données dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018, les Participants ont un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des informations les concernant. La demande devra être adressées par courrier à l'adresse de l'Organisateur : OMADA, 25 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux.